

L'hon. M. Rinfret: Non, il s'agit de tous les contrats. Dans le cas des contrats visant les circuits de poste rurale, 45·4 p. 100 du nombre en seraient atteints et 30·4 p. 100 du montant des contrats.

M. Kickham: Il y a quelque temps j'ai inscrit au Feuilleton un projet de résolution qui a trait aux courriers d'entreprise, mais comme je n'ai pu le discuter à cause du passage du temps, on voudra bien me permettre d'en dire un mot maintenant. Comme les honorables préopinants je suis d'avis qu'on devrait reviser la rémunération de nos courriers d'entreprise. Je ne veux pas retarder trop les délibérations de la Chambre, mais j'aimerais exposer brièvement les points énoncés dans mon projet de résolution.

Mon plan consiste à mettre tous les courriers d'entreprise sur le même pied, c'est-à-dire du point de vue d'une rémunération permanente par mille parcouru. Puisque tous les courriers d'entreprise accomplissent un travail identique pour le compte du ministère des Postes, je soutiens qu'il devrait y avoir égalité de traitement non seulement entre eux, mais aussi avec d'autres employés qui accomplissent un travail similaire pour le compte du Gouvernement. Les caprices du régime des soumissions par voie de concurrence pour obtenir les contrats s'en trouveraient éliminés. Les soumissions acceptées sont parfois tellement basses que les entrepreneurs ne peuvent y gagner leur subsistance, et il en résulte que les cautions doivent fournir le service pendant un an avant de pouvoir mettre fin aux contrats.

En deuxième lieu, j'ai demandé que la rémunération de base soit la rémunération moyenne actuelle. En troisième lieu, j'ai préconisé que la rémunération permanente entre en vigueur à l'expiration des contrats existants. Cette disposition permettrait de mettre fin à tous les contrats existants en conformité de leurs conditions spécifiées. En quatrième lieu, j'ai demandé un relèvement de 10 p. 100. Je n'insisterais pas sur l'inclusion de cette disposition dans tout règlement que le ministère pourrait juger à propos d'adopter. Je préférerais une augmentation par rapport à la rémunération moyenne accordée par mille.

Beaucoup de courriers d'entreprise m'ont prié de chercher à obtenir des relèvements pour eux. Ils soutiennent qu'il leur en coûte plus cher pour vivre et que le coût du matériel nécessaire à l'exécution de leur service s'est accru. J'ai dû leur dire qu'aucune augmentation n'a été accordée depuis mars 1949, lorsque les suppléments ont pris fin. L'augmentation proportionnelle serait une demande

raisonnable, puisque les traitements des fonctionnaires de tous les autres ministères ont été augmentés. A mon sens, il y a de bien meilleures raisons de relever la rémunération des courriers d'entreprise qui, dans l'exécution de leurs fonctions, doivent affronter les éléments six jours par semaine et qui, au printemps et à l'automne, doivent souvent circuler sur des routes pitoyables par un temps orageux. Par contraste avec ces gens, les fonctionnaires employés dans d'autres ministères ont des heures de travail plus courtes et s'acquittent de leurs fonctions dans des bureaux bien équipés et chauffés. Le Gouvernement a vu ses efforts couronnés de succès quand il s'est agi de supprimer les inégalités qui s'étaient manifestées dans notre vie industrielle et économique.

Mon seul but en prenant la parole était de porter le plus énergiquement possible à l'attention du Gouvernement la nécessité de régler la situation. Le projet de résolution avait pour objet de saisir le Gouvernement des inégalités qui existent dans le service de courriers d'entreprise et de nous permettre de comparer l'insécurité des courriers d'entreprise et la sécurité des autres groupes d'employés au service du ministère des Postes, qui jouissent de prestations de maladie, de pensions de retraite, de vacances annuelles payées, tandis que les courriers d'entreprise doivent forcément marchander individuellement avec le ministère dans des conditions inégales.

Monsieur le président, j'entretiens des sentiments prononcés à l'égard de cette question. Depuis que je suis député, j'ai reçu bien des demandes en diverses circonstances et j'ai écrit directement au ministre des Postes. Bien que les réponses à mes lettres aient toujours été courtoises et polies, néanmoins nous ne pouvions pas, en vertu de la présente loi, obtenir de secours pour nos courriers d'entreprise. Dans plusieurs régions rurales, monsieur le président, nous ne pouvons assurer de service quotidien aux habitants parce qu'un règlement stipule qu'il doit y avoir au moins quatre boîtes postales par mille.

Il est temps qu'on modifie ce règlement afin que les cultivateurs, les pêcheurs, les mineurs, les bûcherons, tous ces producteurs de la richesse nationale, soient placés sur le même pied que les citoyens. J'engage le ministre à étudier sérieusement la question. Un changement s'impose à mon avis. Il est difficile de convaincre les courriers d'entreprise, ces gens qui servent le pays avec tant d'honnêteté et de compétence, souvent au risque de leur santé, que le temps est venu, alors que le ministre des Postes effectue divers changements, de satisfaire ces demandes.